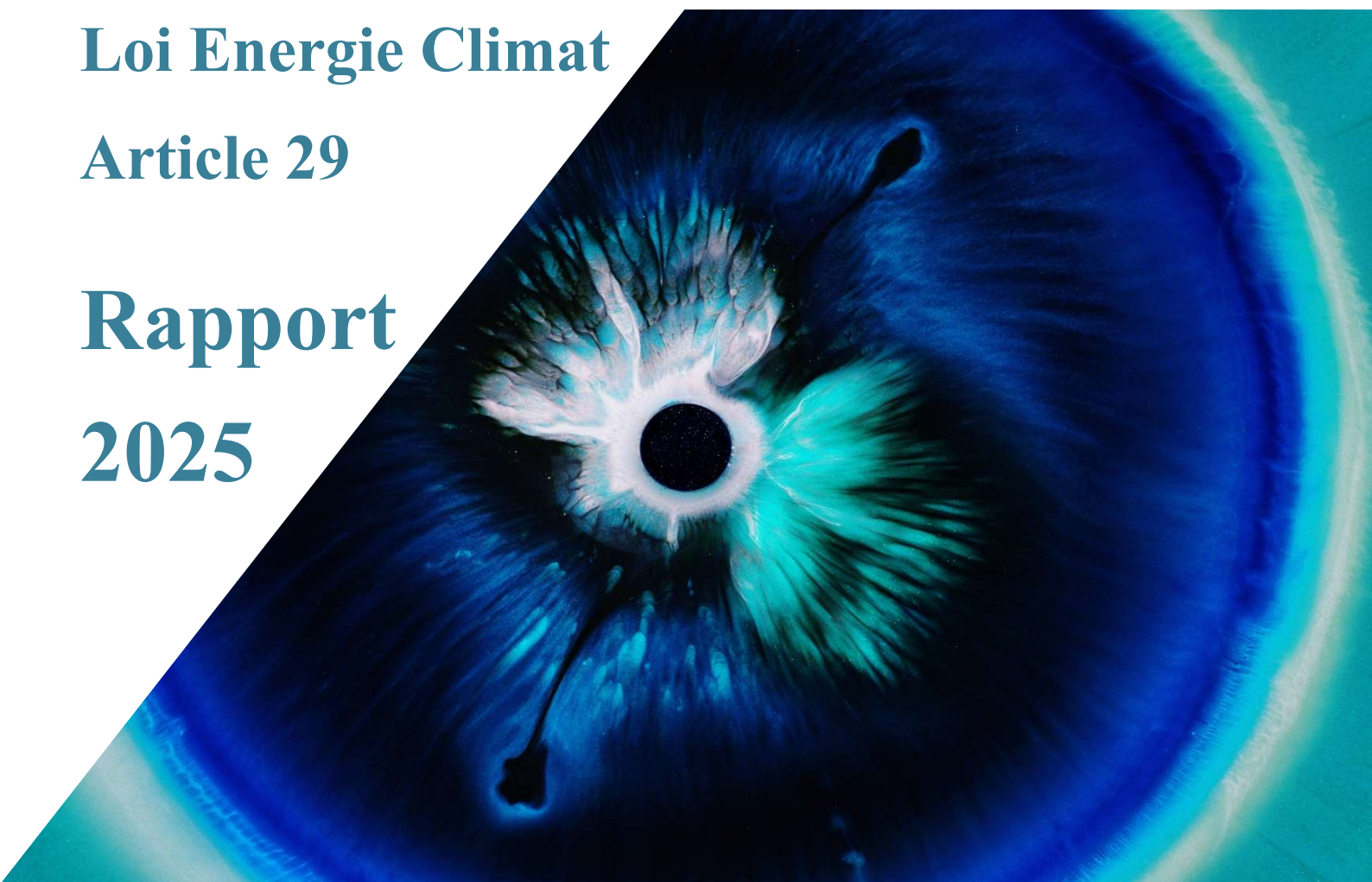


Loi Energie Climat

Article 29

Rapport

2025



Sommaire

Partie I – Informations issues des dispositions de l’Article 29 de la Loi relative à l’Energie et au Climat

A.	Informations relatives à la démarche générale de l’entité.....	3
B.	Moyens internes déployés.....	6
C.	Gouvernance de l’intégration ESG - Compétence et expérience ESG des instances de gouvernance, intégration dans le règlement interne du Conseil d’administration et dans la politique de rémunération.....	8
D.	Stratégie d’engagement.....	9
E.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	11
F.	Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique par l’Accord de Paris	13
G.	Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique par l’Accord de Paris	19
H.	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	20
I.	Plan d’amélioration continue	28

Partie II – Informations issues des dispositions de l’Article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 29 Novembre 2019

J.	Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	29
K.	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.....	31
L.	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	34
M.	Politique d’engagement.....	35
N.	Références aux normes internationales	36
O.	Annexes	37

Partie I – Informations issues des dispositions de l’Article 29 de la Loi relative à l’Energie et au Climat

A. Informations relatives à la démarche générale de l’entité

i. Présentation résumée de la démarche générale de l’entité

KIRAO, société de gestion indépendante créée en 2014, a été bâtie sur la conviction que des fonds actions gérés selon les principes d’une méthode rigoureuse, basée sur l’analyse financière, extra-financière et stratégique, grandement réalisée en interne, sont sur-performants dans la durée.

L’équipe de KIRAO est convaincue que l’intégration de critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (« ESG ») permet d’améliorer la qualité des analyses qu’elle produit, et donc contribue à notre objectif de créer de la valeur pour nos investisseurs.

De ce fait, depuis 2020, KIRAO est signataire des Principes pour l’Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), et s’engage à prendre en compte les questions ESG au sein de la gestion de ses OPC.

La démarche d’investisseur responsable de KIRAO va au-delà de la simple logique d’exclusion. Elle a pour cœur l’intégration de l’analyse ESG, ainsi que l’engagement actionnarial. De ce fait, il a été établi une démarche d’investisseur responsable, nous permettant de concilier performance financière et extra-financière. Cette démarche s’articule autour de 3 axes principaux :

- **L’intégration des critères ESG dans le processus d’investissement**

La prise en compte de critères extra-financiers dans l’analyse fondamentale s’effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires.

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d’évaluer la performance extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d’investissement¹. Les indicateurs intégrant cette grille ont été sélectionnés pour leur pertinence en matière d’analyse ESG, en considérant également l’accessibilité à la donnée. L’équipe de KIRAO s’appuie principalement sur MSCI ESG Research afin d’alimenter cette grille de notation ESG.

Par ailleurs, nous estimons qu’il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d’évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C’est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas ». Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

Au sein d’« Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c’est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l’analyse du management et des organes de contrôle nous

¹ L’univers d’investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/paniers suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable.

informent sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés. L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

- **Une politique d'exclusion**

Premier niveau d'exclusions : applicable à l'ensemble des fonds gérés par Kirao

Ce premier niveau s'applique à tous les fonds, quel que soit l'article du règlement SFDR auquel ils se réfèrent (Article 6 ou Article 8).

En Effet, l'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de Kirao permet d'exclure de facto des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité.

De ce fait, Kirao exclut les entreprises impliquées dans les secteurs suivants, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur :

- Tabac : exclusion des sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac ;
- Charbon et hydrocarbures non conventionnels (gaz et pétrole de schiste, sables bitumineux) : exclusions des sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

De plus, Kirao exclut de son périmètre d'investissement :

- Les entreprises ne respectant pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial des Nations Unies l'ONU, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France.

KIRAO dispose d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- **L'engagement actionnarial**

Kirao investissant uniquement dans des sociétés cotées, celles-ci sont coutumières du dialogue et de la transparence avec les investisseurs, non seulement au travers de leur communication périodique réglementée et de la tenue des assemblées générales, mais également à l'occasion d'évènements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs. A travers sa matrice propriétaire mentionnée auparavant (« Atlas »), Kirao renforce le dialogue actionnarial auprès des émetteurs sur les sujets ESG et les encourage à mieux gérer leurs risques de durabilité. Ce dialogue permanent complète et renforce l'engagement de

Kirao en matière de politique de vote. L'équipe de Gestion vote lors des assemblées générales lorsque les principes défendus par Kirao ne sont pas respectés.

ii. Contenu, fréquence, moyens utilisés pour informer les souscripteurs

Afin d'informer les souscripteurs et les clients sur la bonne tenue des exigences précontractuelles relatives à l'ESG, KIRAO rend compte au travers de différents supports de communication. Tous ces documents sont présents sur notre site internet¹.

- Le DICI et le Prospectus des fonds ;
- La fiche commerciale des fonds ;
- Les rapports mensuels des fonds ;
- Le rapport annuel de performance extra-financière des fonds ;
- La Charte ESG de KIRAO ;
- Le Code de transparence ;
- Le rapport de Loi Energie-Climat (Article 29)

iii. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

La démarche ESG de KIRAO permet aux fonds Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha et Kirao Smallcaps de répondre à l'article 8 de la réglementation SFDR. Les fonds promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, même si ce n'est pas le caractère primaire des décisions de gestion, et investissent dans des entreprises qui ont de bonnes pratiques en matière de gouvernance. L'ensemble des encours gérés par ces fonds représente environ 88 millions d'euros (43% des encours totaux).

Par ailleurs, l'approche ESG des fonds Kirao Multicaps et Kirao Smallcaps est significativement engageante. Conformément à la position-recommandation DOC-2020-03 de l'AMF, la communication sur la prise en compte de critères extra-financiers est considérée comme centrale. Elle se fait à travers le Prospectus ainsi que les DICI et toutes documentations commerciales des fonds, au-delà d'une évocation concise.

iv. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

KIRAO est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et s'engage, à ce titre, à en respecter les principes. Cet engagement prend la forme d'un rapport de transparence publié sur le site des PRI, chaque année, depuis.

¹ <https://kirao.fr>

B. Moyens internes déployés

i. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Dans un souci d'intégration de l'ESG conforme à sa philosophie d'investissement, KIRAO a souhaité sensibiliser toutes ses équipes aux enjeux ESG. Ainsi, toutes les équipes – Gestion collective, Commerce, Middle office et Contrôle interne – interviennent de façon directe ou indirecte dans la démarche d'investissement responsable de KIRAO. De plus, tous les collaborateurs sont formés régulièrement en interne sur différentes thématiques ESG.

Par ailleurs, l'équipe de Gestion a suivi des formations en Gouvernance d'entreprise et l'ensemble des collaborateurs ont été sensibilisés à ce sujet lors de réunions internes. La démarche d'intégration souhaitée implique des échanges permanents au sein de l'équipe de Gestion et ce notamment, afin d'évaluer l'impact financier de certaines problématiques ESG ou mieux évaluer le risque associé à l'investissement.

Globalement, 20% des ETP de la société participent à la démarche d'investissement responsable de Kirao. L'évaluation du temps consacré à l'ESG repose sur des choix discrétionnaires et reflète à ce jour notre meilleure estimation.

Afin de compléter le travail réalisé en interne, KIRAO a également souscrit à un fournisseur de données, MSCI ESG. Leur plate-forme permet d'accéder à la recherche ESG ainsi que réaliser les notes ESG et empreinte carbone des portefeuilles. La plate-forme est également riche d'un module de suivi des controverses.

Nous avons également accès à la recherche ESG des brokers avec lesquels nous collaborons (Exane, Kepler Cheuvreux, Oddo...) et participons à des forums ESG organisés par ces derniers.

ii. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Depuis 2022, le processus ESG de KIRAO a été renforcé avec la mise en place d'une grille de notation ESG (analyse quantitative de premier niveau), complémentaire à l'analyse qualitative déjà effectuée à travers notre matrice propriétaire « Atlas » (analyse de second niveau). Cette grille repose sur l'analyse de données brutes fournies par le prestataire MSCI.

La grille de notation quantitative, qui repose sur une approche « Best-In-Universe », sert de socle pour notre méthode « dite amélioration de note ». La note des portefeuilles doit ainsi être supérieure à celle de l'univers d'investissement retraitée des 25% émetteurs les moins bien notés.

C. Gouvernance de l'intégration ESG - Compétence et expérience ESG des instances de gouvernance, intégration dans le règlement interne du Conseil d'administration et dans la politique de rémunération

i. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

L'ensemble de l'équipe de Gestion collective a suivi une formation Proxinvest liée à la Gouvernance.

ii. Inclusion de la durabilité dans la politique de rémunération

A ce stade, la politique de rémunération de KIRAO n'intègre pas les risques en matière de durabilité.

iii. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

La gouvernance de KIRAO s'articule autour d'un comité de surveillance qui définit les orientations stratégiques de la société.

Quant à l'intégration des critères ESG, à chaque comité de gestion, en cas de nouvel investissement, une évaluation est effectuée concernant la conformité avec les principes d'investissement responsable de KIRAO. De plus, la conformité avec la réglementation ESG peut également être évaluée par le comité de gestion.

D. Stratégie d'engagement

i. Périmètre

La politique d'engagement et de vote de KIRAO s'applique aux fonds gérés par KIRAO qui répondent à l'article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha, et Kirao Smallcaps.

ii. Présentation de la politique de vote et bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Les gérants dialoguent avec les sociétés et les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, et l'allocation du capital. Les gérants portent une attention particulière aux résolutions portant sur les questions de gouvernance (indépendance et diversité des profils), de rémunération et de droit des actionnaires minoritaires. De ce fait, l'analyse du management et des organes de contrôle, l'éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs de nos analyses. KIRAO AM souhaite engager un dialogue actionnarial avec les sociétés qui posent question sur ces sujets.

La matrice interne de notation nous sert de socle d'engagement actionnarial avec les sociétés pour lesquelles nous avons repéré des manques en matière de gouvernance ou sujets à controverse. L'engagement actionnarial complète notre politique de vote lors des assemblées générales.

Pour rappel KIRAO AM s'engage à exercer ses droits de vote lorsque des résolutions suscitent d'important débat pour l'actionnaire minoritaire. KIRAO AM s'engage à exercer l'ensemble des droits de vote attachés aux titres si les fonds gérés par KIRAO AM détiennent plus de 1% en capital ou droit de vote.

Au cours de l'exercice 2025, le périmètre de vote de KIRAO était constitué de 72 sociétés pour lesquelles KIRAO a exprimé ses droits de vote, soit un ratio de participation de 100%. Sur les 72 assemblées générales analysées au cours de cet exercice, KIRAO a voté en faveur de 68% des résolutions soumises dans sa totalité (985/1448). Les motivations de KIRAO à s'opposer à certaines résolutions ont été les suivantes :

- Audit/information financière (13,5%) : opposition au renouvellement des Commissaires aux Comptes (CAC) en raison d'une ancienneté excessive, nomination d'un auditeur de durabilité exerçant déjà en tant que CAC, etc.
- Organes de contrôle (14,8%) : nomination ou renouvellement d'administrateurs et de membres du conseil de surveillance (non-respect du niveau d'indépendance, cumul excessif de mandats, etc.), opposition à l'octroi du quitus, etc.
- Rémunération des mandataires sociaux (42,2%) : structure inadéquate de la rémunération des membres du comité exécutif, manque de transparence sur les critères de performance (financiers et/ou extra-financiers) retenus pour la rémunération variable, etc.
- Structure du capital (27,6%) : résolutions susceptibles de nuire aux intérêts des actionnaires minoritaires (augmentation de capital sans droits préférentiels de souscription, émissions de bons de souscription réservés, etc.).
- Autres résolutions (1,9%) : adoption ou amendements d'articles des statuts, etc.

Au-delà de l'analyse extra-financière, qui s'appuie sur la matrice « Atlas », et du vote en Assemblée Générale, KIRAO poursuit un dialogue continu auprès des émetteurs sur les sujets ESG. Au cours de l'exercice 2025, l'équipe de gestion a échangé avec 9 émetteurs en portefeuille sur les thématiques ESG. La liste des sociétés concernées, ainsi que les principaux sujets abordés, sont détaillées dans le dernier « Rapport sur l'exercice des droits de vote »³.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

i. Taxonomie européenne

L'équipe de Gestion communique, ci-dessous, des informations relatives à la taxonomie européenne pour les fonds gérés par KIRAO qui répondent à l'article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps,

⁵ Pour plus d'informations, consulter la « Politique d'engagement actionnarial et de vote » ainsi que le « Rapport des droits de vote » 2025, publié sur notre site internet : <https://kirao.fr/esg/>.

⁶ Pour plus d'informations, consulter les rapports annuels des fonds, publiés sur notre site internet : <https://www.kirao.fr>.

Kirao Multicaps Alpha, et Kirao Smallcaps ⁶. Dans ce sens, des informations relatives à la contribution du fonds sur le respect des objectifs environnementaux du règlement taxonomie européenne sont communiqués ci-après.

Le règlement taxonomie de l'Union Européenne est un système de classification qui établit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental au regard de six objectifs environnementaux prédéfinis comme suit :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable de l'eau et des ressources marines
- Economie circulaire
- Prévention de la pollution
- Ecosystème sain

L'éligibilité et l'alignement des fonds à la taxonomie européenne

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans les fonds répondant à l'article 8 du règlement SFDR, les fonds ont un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement des fonds à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie des portefeuilles sont calculés en additionnant les scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Le tableau ci-dessous reprend les scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des trois fonds répondant à l'article 8 du règlement SFDR, au 31 décembre 2025 :

Données au 31/12/2025	Taux d'éligibilité	Taux d'alignement
KIRAO MULTICAPS	52,6%	9,9%
KIRAO MULTICAPS ALPHA	50,3%	8,1%
KIRAO SMALLCAPS	62,8%	4,3%

ii. Combustibles fossiles

L'équipe de Gestion communique, ci-dessous, des informations relatives à l'exposition au secteur des combustibles fossiles pour les fonds gérés par KIRAO qui répondent à l'article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha, et Kirao Smallcaps.

Afin de déterminer la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, nous nous appuyons sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant d'agrégier la performance de nos fonds sur les incidences négatives en matière de durabilité (« PAI »)⁴. Ces

⁴ Ou *Principal Adverse Impacts* (« PAI »).

dernières correspondent à un ensemble d'indicateurs (14 indicateurs obligatoires et 2 facultatifs) détaillés dans le rapport des critères d'examen technique associés au règlement SFDR, permettant d'analyser les conséquences négatives des décisions d'investissement sur l'Environnement, le Social ou la Gouvernance. L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles étant un des 14 indicateurs obligatoires.

Au 31 décembre 2025, aucun des fonds répondant à l'article 8 du règlement SFDR était exposé à ce secteur.

F. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique par l'Accord de Paris

L'analyse climat des portefeuilles a pour périmètre les fonds répondant à l'Article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha et Kirao Smallcaps. Au 31 décembre 2025, l'ensemble des encours gérés par ces fonds représentent environ 44% des encours totaux.

Depuis 2021, l'équipe de gestion de KIRAO, s'appuie sur son fournisseur de données, MSCI ESG, pour calculer l'empreinte carbone de ses fonds. A travers l'analyse effectuée en interne, l'équipe de Gestion couvre également le niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre (« GES ») directes (Scope 1 et 2) et indirectes (Scope 3) des sociétés en portefeuille et de l'univers d'investissement. Pour cela, l'équipe de Gestion s'appuie sur les données fournies par MSCI ESG, les données communiquées par les émetteurs dans les rapports dédiés.

Dans ce sens, l'équipe de Gestion privilégie l'analyse de deux indicateurs climatiques, ainsi que l'étude d'une comparaison des fonds par rapport à un panier d'indices respectant la trajectoire requise pour limiter l'augmentation de la température en dessous de 2°C :

- **L'empreinte carbone exprimée en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis.**
Les émissions de GES sont réparties selon trois périmètres distincts : i) Scope 1 : émissions directes liées à l'activité de la société ; ii) Scope 2 : émissions indirectes résultant de l'utilisation d'énergie par l'entreprise ; iii) Scope 3 : émissions indirectes issues de la chaîne d'approvisionnement, de la distribution, de l'utilisation des produits par les utilisateurs finaux et des déchets générés par la fin de vie de ces produits.
Afin de calculer l'empreinte carbone d'un fonds donné, l'équipe de Gestion utilise la moyenne pondérée de l'empreinte carbone des entreprises qui le composent.
- **L'intensité carbone**, à savoir le rapport des émissions de CO2 à la production de l'entreprise. Cet indicateur est exprimé en tonnes de CO2 équivalentes par million de dollars de chiffre d'affaires (tCO2e/M\$ de CA). Le calcul de l'intensité carbone d'un fonds, correspond à la moyenne pondérée de l'intensité carbone des entreprises qui le composent.
- **La performance de l'intensité carbone (Scope 1 et 2) des fonds gérés par KIRAO par rapport à un panier de référence de sept Fonds Négociés en Bourse (« ETFs ») reproduisant des**

indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C et intégrant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ainsi que les exigences minimales du « Paris Aligned Benchmark » (« PAB »). Ce dernier fait référence à un « benchmark où les actifs sous-jacents sont sélectionnés de manière à ce que les émissions de GES du portefeuille de référence soient alignées sur l'objectif de réchauffement planétaire à long terme de l'Accord de Paris sur le climat et soit également construit conformément aux normes minimales fixées dans les actes délégués ». ⁵

A ce jour, KIRAO n'est pas en mesure de se prononcer, sur des objectifs relatifs à l'empreinte carbone ou l'intensité carbone, au niveau de l'entité.

A terme, KIRAO compte étudier les besoins techniques nécessaires afin de développer et implémenter une stratégie qui soit alignée à l'Accord de Paris (à travers l'estimation de la température implicite des fonds répondant à l'Article 8 du règlement SFDR).

Cependant, KIRAO a l'ambition que l'intensité carbone de ses fonds classés Article 8 soit à minima alignés à l'intensité carbone du panier de référence décrit auparavant.

L'équipe de Gestion privilégie l'analyse des émissions de GES provenant des données Scope 1 et 2, en raison d'un manque de fiabilité des données Scope 3 communiquées par les sociétés. Cependant, dans un souci de transparence, KIRAO communique également l'intensité carbone en intégrant des données Scope 3 estimées selon une méthodologie propre au fournisseur de données, MSCI ESG.⁶

Par ailleurs, en vue d'avoir une meilleure idée de l'alignement des fonds avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de GES, l'équipe de Gestion a recours à des indicateurs complémentaires à ceux présentés précédemment :

- **La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la Science Based Targets initiative (SBTi).** Cette dernière est un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). S'adressant aux entreprises, elle se fixe comme objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en leur proposant de faire de leur transition vers une économie bas carbone un avantage compétitif. Pour cela, elle cherche à s'assurer de l'adéquation des objectifs de réduction de GES que se fixent les entreprises avec les données de la science climatique.⁷
- **La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de GES aligné avec les Accord de Paris.** L'équipe de Gestion s'appuie sur MSCI ESG, afin d'identifier l'alignement d'une société à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel. L'indicateur utilisé détermine si l'élévation de température implicite d'une société (à horizon 2100 ou au-delà) est estimée à 2°C ou moins, en faisant l'hypothèse que l'ensemble de l'économie conserve le même niveau d'émissions de GES que la société en question. L'élévation de température implicite est basée sur l'estimation des émissions Scope 1, 2 et 3. Cet indicateur est exprimé sous la forme de « Oui » ou « Non ».

⁸ Ou *Principal Adverse Impacts* (« PAI »).

⁶ Pour plus d'informations : <https://www.msci.com>.

⁷ Pour plus d'informations : <https://sciencebasedtargets.org>.

Les tableaux ci-dessous présentent la performance des fonds KIRAO, au 31 décembre 2025, pour les indicateurs mentionnés auparavant.

Concernant les deux premiers indicateurs (empreinte carbone et intensité carbone), KIRAO pilote mensuellement la performance des fonds ainsi que celle de l'Univers d'investissement. Les trois fonds démontrent une meilleure performance que celle de leurs Univers. De ce fait, l'équipe de Gestion analyse également la performance des fonds par rapport à l'Univers de départ retraité des 20% des émetteurs les plus polluants, selon un poids cumulé au sein de l'Univers.

Principaux indicateurs

L'intensité carbone

Données au 31/12/2025, exprimées en tCO ₂ e/M€ de CA	Taux de couverture du fonds (Scope 1, 2 et 3 estimé)	Intensité carbone (Scope 1 et 2) du fonds par rapport à l'univers de départ – en base 100		Intensité carbone (Scope 1 et 2) du fonds par rapport à l'univers de départ retraité des 25% plus grands émetteurs de GES* – en base 100		Intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 estimé) du fonds par rapport à l'univers de départ – en base 100		Intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 estimé) du fonds par rapport à l'univers retraité des 25% plus grands émetteurs de GES – en base 100	
		Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
KIRAO MULTICAPS	100%	47,1	101,9	47,1	15,7	613,2	853,0	613,2	381,6
KIRAO MULTICAPS ALPHA	100%	47,1	101,9	47,1	15,7	613,2	853,0	613,2	381,6
KIRAO SMALLCAPS	99,2%	18,4	119,2	18,4	22,7	744,3	807,9	744,3	355,5
KIRAO (fonds Art. 8 SFDR)	99,6%	37,5		37,5		656,9		656,9	

Source : MSCI ESG

* Ce retraitement correspond à un poids cumulé de 25% au sein de l'univers. Le détail des sociétés concernées est communiqué en Annexes.

Interprétation : Kirao Multicaps présente une intensité carbone totale (Scope 1, 2 et 3 estimés) de 613,2 tCO₂e/M€ de CA, alors que celle de son Univers est de 853 tCO₂e/M€ de CA. Kirao Multicaps émet donc près de 28% moins de CO₂/M€ de CA embarqué que son Univers.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 estimés) de Kirao Multicaps sont , EXEL INDUSTRIES, AIR LIQUIDE et OPMOBILITY.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 estimés) de Kirao Smallcaps sont LISI, OPMOBILITY et JUNGHEINRICH AG.

Le résultat global de KIRAO est déterminé en considérant le prorata des encours de chaque fonds par rapport aux encours totaux (sont pris en compte uniquement les fonds répondant à l'article 8 SFDR)

Limites de l'indicateur : Près de 95% des émissions communiquées sont estimées par notre fournisseur de données (la totalité des émissions Scope 3). Une partie importante des données est basée sur des estimations dites *top down* et non sur des analyses plus précises, au cas par cas, dites *bottom up*.

L'équipe de gestion est également consciente du risque existant de double comptage. Cela consiste à comptabiliser les mêmes émissions plus d'une fois. Par exemple, lorsque les émissions Scope 1 d'une société sont également comptabilisées dans les émissions Scope 3 d'une autre entreprise.

L'intensité carbone (Scope 1 et 2) du fonds par rapport au panier de référence d'ETFs alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C

Données au 31/12/2025, exprimées en tCO2e/\$M de CA	Taux de couverture du fonds	Intensité carbone (Scope 1 et 2) par rapport à un panier de référence de 7 ETFs équipondérés, théoriquement alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C*
	Fonds – en base 100	Panier de référence
KIRAO MULTICAPS	100%	47,1
KIRAO MULTICAPS ALPHA	100%	47,1
KIRAO SMALLCAPS	99,2%	18,4
KIRAO (fonds Art.8 SFDR)	99,6%	37,5

Source : MSCI ESG

* Le détail des ETFs concernées est communiqué en Annexes.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'intensité carbone (Scope 1 et 2) de Kirao Multicaps sont AIR LIQUIDE, ELIS et AB INBEV.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'intensité carbone (Scope 1 et 2) de Kirao Smallcaps sont ELIS, DO&CO et OPMOBILITY.

L'équipe de Gestion a comme objectif un alignement de l'intensité carbone de ses fonds classés Article 8 au panier de référence respectant l'Accord de Paris.

Indicateurs complémentaires

La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la SBTi

Données au 31/12/2025	Nombre d'émetteurs en portefeuille ayant le statut « Committed »	Nombre d'émetteurs en portefeuille ayant le statut « Target Set »	% des encours du fonds ayant un statut « Committed » ou « Target Set »
KIRAO MULTICAPS	1	43	95,3%
KIRAO MULTICAPS ALPHA	1	43	95,3%
KIRAO SMALLCAPS	1	17	69,9%

Source : MSCI ESG, SBTi

La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de GES aligné avec les Accord de Paris

Données au 31/12/2025	Taux de couverture du fonds	% des émetteurs couverts ayant un objectif aligné avec les Accord de Paris	Nombre d'émetteurs couverts ayant un objectif aligné avec les Accord de Paris
KIRAO MULTICAPS	100%	93,5%	43
KIRAO MULTICAPS ALPHA	100%	93,5%	43
KIRAO SMALLCAPS	100%	63%	17

Source : MSCI ESG

G.Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

KIRAO n'est pas en mesure de se prononcer sur la mise en place d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Cette abstention est motivée par le manque de maturité des indicateurs ainsi que le manque de fiabilité des données.

Cependant, grâce au suivi et à la prise en compte des Principales Incidences Négatives, KIRAO dispose d'une vue partielle des pressions indirectes exercées sur la biodiversité. En effet, à travers la plateforme de MSCI ESG, l'équipe de Gestion surveille la part des investissements réalisés dans des sociétés dont les sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité, lorsque les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. En 2025, 11,4% des encours étudiés⁸ ont une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de biodiversité.

KIRAO n'exclut pas la possibilité de travailler sur le développement de son propre modèle d'analyse des politiques de biodiversité des entreprises.

⁸ Au 31/12/2025, le périmètre pris en compte pour la déclaration des Principales Incidences Négatives représentait 44% des encours de KIRAO.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

i. Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à des critères ESG

Conformément à l'article 3 de la réglementation SFDR, KIRAO communique des éléments sur la gestion des risques ESG et de durabilité.

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'équipe de Gestion communique dans les tableaux ci-dessous les principaux risques en matière de durabilité identifiés.

Principaux risques environnementaux (changement climatique)

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques physiques	○ Risques en matière de pollution, ○ Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau, ○ Risques liés à la gestion des déchets.	Moyenne	Moyen terme / Long terme	Fort
Risques de transition	○ Risques liés aux évolutions réglementaires en matière d'énergie ou de changement climatique : augmentation du prix du carbone, normes thermiques pour le secteur immobilier, etc. ○ Risque de réputation, ○ Risque de dépréciation d'actifs.	Forte	Moyen terme	Fort
Risques de responsabilité	○ Risques liés à des contentieux potentiels.	Moyenne	Moyen terme	Modéré / Fort

Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques sociaux	○ Risques liés au climat interne : forte rotation des effectifs, faible ancienneté moyenne et absentéisme significatif (difficultés à attirer et fidéliser les collaborateurs).	Moyenne	Court terme / Moyen terme	Modéré / Fort

Risques de gouvernance	○ Risqués liés au manque de formation continue et de développement professionnel, ○ Risques liés à la cybersécurité et la protection des données personnelles, ○ Risques liés à une mauvaise gestion des relations avec les parties prenantes (contentieux, etc.).			
	○ Risques liés à l'instabilité du management : forte rotation des dirigeants, ○ Risques liés à l'équilibre des pouvoirs entre le management et les organes de contrôle : non-indépendance des rôles de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, diversité limitée en termes de compétences au sein du Conseil d'Administration, etc., ○ Risques liés à la rémunération des dirigeants : mauvais équilibre entre la part fixe, le bonus annuel et la rémunération en options/actions de performance, ratio d'équité élevé, etc., ○ Risques liés à l'Ethique des affaires : nombre important d'instances judiciaires en cours, amendes payées liées à des controverses, etc., ○ Risques liés au traitement inégalitaire des actionnaires minoritaires : présence de droits de vote double, présence de conventions réglementées, etc.	Moyenne Forte	Court terme / Moyen terme	Fort

Les risques de durabilité sont appréhendés de quatre façons différentes par l'équipe de Gestion :

a) A travers une politique d'exclusion

Le processus ESG des fonds Kirao Multicaps et Kirao Smallcaps répond aux étapes suivantes :

1) Respect de la politique d'exclusion de Kirao

Premier niveau d'exclusions : applicable à l'ensemble des fonds gérés par Kirao

Ce premier niveau s'applique à tous les fonds, quel que soit l'article du règlement SFDR auquel ils se réfèrent (Article 6 ou Article 8).

En Effet, l'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de Kirao permet d'exclure de facto des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité.

De ce fait, Kirao exclut les entreprises impliquées dans les secteurs suivants, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur :

- Tabac : exclusion des sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac ;
- Charbon et hydrocarbures non conventionnels (gaz et pétrole de schiste, sables bitumineux) : exclusions des sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

De plus, Kirao exclut de son périmètre d'investissement :

- Les entreprises ne respectant pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial des Nations Unies l'ONU, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France.

b) A travers l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

L'équipe de KIRAO est convaincue que l'intégration de critères ESG permet d'améliorer la qualité des analyses qu'elle produit et donc le rendement qu'elle escompte de ses investissements, ainsi qu'une meilleure maîtrise et minimisation des risques de durabilité.

La prise en compte de critères extra-financiers dans l'analyse fondamentale s'effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires :

Analyse ESG de premier niveau, selon une approche « Best-in-Universe »

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la qualité extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement. Cette dernière est composée de 24 critères (9 de gouvernance, 8 sociaux et 7 environnementaux) qui ont été choisis pour leur pertinence en matière d'analyse ESG, en considérant également l'accessibilité à la donnée. Les données brutes que nous utilisons pour alimenter la grille de notation ESG proviennent des fournisseurs de données MSCI ESG et Gaïa Research (Ethifinance).

Il en découle que chaque émetteur est noté selon 24 indicateurs ESG. Chaque indicateur se voit attribuer une note comprise entre 0 et 1 point. Leur poids est équivalent dans le calcul de la note globale pour un émetteur donné, celle-ci étant ramenée sur une base 100, pour en simplifier la compréhension.

Les indicateurs liés à une question fermée et dont la réponse est binaire ont une note de 0 ou 1 point (ex. dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur Général : OUI ou NON = 1 ou 0).

Les autres indicateurs qui mesurent un seuil absolu en comparaison d'une médiane sectorielle se voient attribuer une note entre 0 et 1 (ex. l'intensité carbone (tonnes de CO₂e/CA en M€). Une performance inférieure à la médiane du secteur est notée 0. Une performance équivalente à la

médiane du secteur est notée 0,5. Ensuite, 0,1 point supplémentaire est attribué pour tout surcroît de performance par rapport à la médiane sectorielle selon une distribution par décile. Une note de 1 signifie que l'émetteur est classé dans le premier décile de son secteur pour l'indicateur considéré.

La note des portefeuilles est déterminée selon la note globale ESG de chaque émetteur, pondérée selon l'allocation de chaque position dans les fonds.

Le détail des indicateurs retenus sont les suivants :

Gouvernance – 9 indicateurs

Indicateur	Type de notation	Cas particuliers dans la notation
<i>Séparation des rôles de Président du Conseil d'Administration/de Surveillance et de Directeur Général</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	Dans le cas d'une société contrôlée*, si les fonctions de P-DG sont unies, mais que le taux d'indépendance minimum du Conseil est respecté : 0,5 points.
<i>Taux d'indépendance du Conseil (%)</i>	Binaire Si $\geq 50\%$: 1 point / si $< 50\%$: 0 point	Dans le cas d'une société contrôlée, le seuil est abaissé à 33%. Si ce dernier est respecté : 1 point.
<i>Nombre de représentant(s) des salariés au sein du Conseil</i>	Binaire Si ≥ 1 : 1 point / si = 0 : 0 point	-
<i>Taux de féminisation du Conseil (%)</i>	Binaire Si $\geq 40\%$: 1 point / si $< 40\%$: 0 point	-
<i>Taux moyen de présence des administrateurs aux réunions du Conseil</i>	Binaire Si $\geq 75\%$: 1 point / si $< 75\%$: 0 point	-
<i>Existence d'un comité d'audit</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Existence d'un comité des rémunérations et/ou des nominations</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Présence d'une politique de Say on Pay</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-

*est considéré comme contrôlée, une société dont l'actionnariat de référence représente plus d'1/3 des droits de vote.

Social – 8 indicateurs

Indicateur	Type de notation	Cas particuliers dans la notation
	Relative au secteur	
<i>Taux de rotation du personnel (%)</i>	Si le niveau > médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau < médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-

<i>Réalisation d'enquêtes auprès des salariés durant les trois dernières années</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Nombre moyen d'heures de formation par salarié</i>	Relative au secteur Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau > médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-
<i>Plan d'actions en faveur de l'égalité des chances et de la diversité</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Taux de féminisation du Comex (%)</i>	Relative au secteur Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau > médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-
<i>Part des femmes dans l'effectif (%)</i>	Relative au secteur Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau ≥ médiane sectorielle, mais le Taux de féminisation du Comex (indicateur #14) < médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau ≥ médiane sectorielle, et le Taux de féminisation du Comex ≥ médiane sectorielle : 1 point	L'utilisation du Taux de féminisation du Comex comme condition supplémentaire permet d'étudier l'égalité des chances entre H/F concernant les promotions.
<i>Existence de tests d'intrusion des systèmes IT</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Existence d'un système de management HSS (Hygiène, Santé, Sécurité)</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-

Environnement – 7 indicateurs

Indicateur	Type de notation	Cas particuliers dans la notation
<i>Plan d'action en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/M€ de CA)</i>	Relative au secteur Si le niveau > médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point /	-

	Si le niveau < médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	
<i>Intensité carbone Scope 3 (tonnes de CO2e/M€ de CA)</i>	Note comprise entre 0 et 1 point. Attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile	
<i>Intensité de la consommation énergétique totale (MWh/M€ de CA)</i>	Relative au secteur Si le niveau > médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau < médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-
<i>Part de la consommation d'énergie renouvelable sur la consommation énergétique totale (%)</i>	Relative au secteur Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau > médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-
<i>Le taux d'éligibilité à la taxonomie verte européenne (%)</i>	Relative au secteur Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau > médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-
<i>Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de biodiversité</i>	Binaire NON : 1 point / OUI : 0 point	

Analyse ESG de second niveau, selon une approche d'intégration

Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d'évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C'est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas ».

Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

Au sein d'«Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c'est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l'analyse du management et des organes de contrôle nous informe sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des

organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés. L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

La matrice « Atlas » repose sur l'analyse à minima de 22 critères. Ces derniers proviennent des documents d'enregistrement universel des entreprises (ou équivalent) et peut également s'appuyer sur des fournisseurs de données externes (principalement MSCI ESG) :

➤ **Critères liés à la Gouvernance**

- Analyse du management
 - Turnover des dirigeants sur les dix dernières années
- Equilibre des pouvoirs entre le management et les organes de contrôle
 - Indépendance des rôles de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
 - Diversité des profils et compétences au sein du Conseil d'Administration
 - Majorité de membres indépendants au sein du Conseil d'Administration
 - % de femmes au sein du Conseil d'Administration / Comité exécutif
 - Présence de comités spécialisés présidés par des membres indépendants
- La politique de rémunération
 - Part de la rémunération du Dirigeant liée à des objectifs quantifiés à long terme
 - Intégration de critères ESG dans la politique de rémunération du Dirigeant
 - Ratio d'équité
 - Taux d'atteinte des objectifs définis et taux d'attribution des rémunérations variables du Dirigeant
 - Partage de la création de valeur entre salariés et dirigeants (évolution du ratio charges salariales / Dividendes payés)
- L'Éthique des affaires
 - Nombre d'instances judiciaires en cours au 31/12/N-1 au titre de l'éthique des affaires
 - Amendes payées liées à des controverses au cours des cinq derniers exercices
 - Signataire d'un pacte international (Global Compact)
- La Défense du droit des actionnaires minoritaires
 - Mesures anti-OPA, présence de droits de vote double, augmentation de capital sans DPS, etc.

➤ **Critères liés à l'Environnement**

- Objectifs de neutralité carbone à 2050 et/ou de réduction des émissions à moyen-terme
- Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre (Scope 1, 2 et 3)
- Evolution de l'intensité carbone (Scope 1 et 2)
- Evolution de la consommation d'énergie totale par collaborateur
- Part de la consommation d'énergie provenant des sources renouvelables
- Evolution de la consommation d'eau totale par collaborateur

➤ **Critères liés au Social / Sociétal**

- Le renouvellement de l'effectif (taux de rotation du personnel et ancienneté moyenne des collaborateurs)
- La formation des collaborateurs (budget de formation et le nombre d'heures de formation par collaborateur)
- Evolution du risque lié à la cybersécurité
- Accidentologie liée au travail

- Risque de controverses avec les parties prenantes

Les conclusions de notre matrice « Atlas » se prolongent à travers un dialogue actionnarial continu auprès des émetteurs sur les sujets ESG. Cette matrice s'enrichit de manière permanente, et contribue à une granularité de l'information que les seules données brutes ne peuvent offrir. Elle est donc au centre de l'engagement actionnarial de KIRAO.

c) A travers le suivi des controverses

L'équipe de gestion réalise une analyse des controverses préalablement à tout nouvel investissement : 1/ à travers la plateforme dédiée de MSCI ESG ; 2/ en interne en s'appuyant sur tout autre source considérée comme fiable (notes de brokers, articles de presse, etc.).

Concernant les sociétés en portefeuille, un système d'alerte des controverses ESG a été mis en place. Toute nouvelle controverse jugée « sévère » ou « très sévère » par MSCI ESG est remontée à l'ensemble de l'équipe de Gestion, via un système d'alerte.

Par la suite, KIRAO entame un dialogue avec la société concernée afin de mieux appréhender les enjeux et les risques potentiels provenant de ladite controverse. L'équipe de Gestion porte une attention particulière aux nouvelles controverses jugées comme « très sévères », où l'émetteur a un niveau d'implication « directe » selon MSCI ESG. Dès l'identification d'une telle controverse, l'analyste ESG effectue une synthèse de cette dernière à l'ensemble du Comité des Controverses et entame un dialogue avec la société, permettant à cette dernière d'éclaircir les allégations. Par la suite, une réunion de Comité des Controverses doit se réunir et délibérer sur la gravité de la controverse, et sur les mesures à prendre. Ce dernier portera une attention particulière lorsque la controverse aurait une incidence sur les principaux objectifs ESG des fonds labellisés ISR. Le comité peut décider les mesures suivantes :

- o Mettre fin à la controverse suite à une analyse interne démontrant sa non-pertinence. Le Comité peut également s'appuyer sur des sources externes ainsi que des échanges avec l'émetteur en question ;
- o Renforcement d'un dialogue complémentaire sur la controverse, à l'issue de laquelle le Comité se réunit de nouveau pour statuer sur la controverse ;

- o Cession des titres de l'émetteur visé par la controverse et détenus dans les portefeuilles labellisés ISR. La sortie du portefeuille sera réalisée dans les meilleurs délais, dans le meilleur intérêt des porteurs, et au maximum dans un délai de trois mois. Durant ce délai, cette valeur ne pourra pas être renforcée au sein du portefeuille en question.

d) A travers l'engagement actionnarial

KIRAO investissant uniquement dans des sociétés cotées, celles-ci sont coutumières du dialogue et de la transparence avec les investisseurs, non seulement au-travers de leur communication périodique réglementée et de la tenue des assemblées générales, mais également à l'occasion d'événements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs.

A travers sa matrice propriétaire décrite auparavant, KIRAO renforce le dialogue actionnarial auprès des émetteurs sur les sujets ESG et les encourage à mieux gérer leurs risques de durabilité.

I. Plan d'amélioration continue

- KIRAO s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration de l'intégration ESG au sein de la Gestion et de sa communication auprès des différentes parties prenantes. La société a identifié plusieurs leviers d'amélioration : l'élargissement du périmètre considéré relatif à l'analyse climat des fonds. A ce stade, l'analyse climat a pour périmètre les fonds répondant à l'Article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha et Kirao Smallcaps.
- A ce stade, la politique de rémunération de KIRAO n'intègre pas les risques en matière de durabilité. En revanche, la labellisation ISR des fonds Kirao Multicaps et Kirao Smallcaps nous pousse à engager une réflexion sur la prise en compte d'objectifs de durabilité dans la politique de rémunération des gérants.
En effet, l'objectif « d'amélioration de note » associé au label impose la mise en place d'une grille de notation quantitative, et que les fonds, selon cette grille, aient des notes supérieures à leurs univers d'investissement, retraité des 25% des émetteurs les moins performants. La bonne réalisation de ces objectifs sera intégrée à la politique de rémunération des collaborateurs en vue de la prochaine campagne de fixation des objectifs annuels. A ce titre, la politique de rémunération décidée par le comité de surveillance sera amendée pour prendre en considération l'intégration de l'ESG.
- A ce jour, KIRAO n'est pas en mesure de se prononcer, sur des objectifs relatifs à l'empreinte carbone ou l'intensité carbone, que ce soit au niveau de l'entité ou au niveau des fonds.
A terme, KIRAO compte étudier les besoins techniques nécessaires afin de développer et implémenter une stratégie qui soit alignée à l'Accord de Paris (à travers l'estimation de la température implicite des fonds répondant à l'Article 8 du règlement SFDR).

Partie II – Informations issues des dispositions de l’Article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 29 Novembre 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

KIRAO prend en considération les principales incidences négatives (« PAI »)⁹ de ses décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité pour tous ses fonds classifiés Article 8 SFDR (**Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha, Kirao Smallcaps**), ainsi que pour deux fonds Article 6 SFDR (**Kirao Ristretto et Kirao Infusion**). Le périmètre pris en compte pour la déclaration des PAI représente 44% des encours de KIRAO. La présente déclaration couvre la période de référence allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les principales incidences négatives des portefeuilles mentionnés précédemment ont été évaluées à la fin de chaque trimestre, et une moyenne a été calculée sur les quatre trimestres.

Les trois axes principaux de la démarche d’investisseur responsable de KIRAO (l’intégration des critères ESG dans le processus d’investissement, une politique d’exclusion, et l’engagement actionnarial)¹⁰ contribuent à la prise en compte des PAI. Plusieurs indicateurs reflétant les principales incidences négatives sont évalués à travers notre Grille de notation ESG et notre matrice propriétaire « Atlas ». D’autres indicateurs sont identifiés grâce à notre politique d’exclusion des entreprises impliquées dans les secteurs du tabac, du charbon et des hydrocarbures non conventionnels, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d’affaires dans ces activités.

KIRAO exclut également de son périmètre d’investissement :

1/ Les sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l’ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’Homme, et les conventions de l’Organisation Internationale du Travail.

2/ Les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d’armes controversées, conformément aux différentes conventions internationales adoptées par la France.

Enfin, à travers sa matrice propriétaire « Atlas », KIRAO renforce le dialogue actionnarial auprès des émetteurs sur les sujets ESG et les encourage à mieux gérer leurs risques de durabilité et leurs impacts négatifs sur les facteurs de durabilité. Ce dialogue permanent complète et renforce l’engagement de KIRAO en matière de politique de vote. L’équipe de Gestion s’engage à exercer les droits de vote pour l’ensemble des sociétés présentes dans les fonds classifiés Article 8 SFDR. Afin de mesurer et communiquer les principales incidences négatives, KIRAO s’appuie sur la méthodologie et la plateforme dédiée de MSCI ESG¹¹.

⁹ Ou *Principal Adverse Impacts* (« PAI »).

¹⁰ Cf. Section A.i pour plus de détails.

¹¹ Pour plus d’informations, veuillez vous référer au document dédié, « *MSCI Adverse Impact Metrics Methodology* », disponible sur le site internet de MSCI.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024 (renseignement volontaire)	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	3330	2149	93,3%	Le pilotage de la performance climatique de nos fonds labellisés ISR, pour lesquels nous nous engageons à faire mieux que l'univers d'investissement de départ, a contribué à la réduction de nos émissions de GES. Pour l'année à venir, notre ambition est de diminuer l'empreinte carbone et l'intensité carbone de nos fonds. L'intensité carbone est l'un des critères de notre Grille de notation ESG.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	4218	2539	93,3%	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	94819	133637	93,3%	
		Emissions de GES totales	102368	138326	93,3%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis (Scope 1, 2 et 3)	881	1312	93,3%	L'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de Kirao permet d'exclure de facto des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, Kirao exclut les entreprises impliquées dans le secteur du charbon et le secteur d'hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux) quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Cf. Politique d'exclusion pour plus de détails..
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Scope 1, 2 et 3)	1013	1257	92,3%	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0	0,93%	94,2%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	76,8%	68,1%	93,3%	Le chiffre augmente par rapport au niveau de 2024 mais s'explique par un taux de couverture plus important
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,85	0,95	87,8%	Nous affichons une légère amélioration par rapport à 2024. Pour l'année à venir, notre ambition est de maintenir ce faible niveau.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024 (renseignement volontaire)	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	9,12%	8,64%	93,5%	Le manque de fiabilité de cet indicateur ne nous permet pas de nous prononcer sur la mise en place d'un objectif lié à la biodiversité. Nous mènerons une veille sur les différents outils et fournisseurs de données relatifs à la biodiversité.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0	0,0	3,8%	La couverture est très faible. Nous travaillerons avec les émetteurs et nos prestataires de données ESG pour améliorer ce niveau de couverture.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,32	0,35	71%	Nous affichons un niveau relativement similaire à celui de 2024. Pour l'année à venir, notre ambition est d'améliorer notre performance.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,64%	0,57%	92,5%	Kirao exclut de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	1,24%	2,24%	92,4%	Nous affichons un niveau faible, similaire à celui de 2024. Notre objectif est de maintenir ce niveau et de nous engager auprès des émetteurs ne répondant pas à ce critère.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10,7	10	73%	Nous affichons un inférieur à celui de 2024 mais avec un taux de couverture ayant progressé/
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	44,3%	41,9%	92,8%	Notre objectif est de maintenir un niveau supérieur à 40%.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,0%	0,0%	92,2%	Kirao exclut de son périmètre d'investissement des sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024 (renseignement volontaire)	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Autres indicateurs relatifs aux Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité						
Emissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	20,2%	26,9%	91,8%	L'existence d'un plan en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de GES est l'un des critères de notre Grille de notation ESG.
Questions sociales et de personnel	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %	33,6%	35,8%	91,9%	Nous affichons une amélioration par rapport à 2024. Pour l'année à venir, notre ambition est de maintenir cette performance et d'étudier l'intégration de ce critère dans notre Grille de notation ESG.

Source : Kirao AM, MSCI ESG

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

KIRAO mesure et communique l'intégralité des PAI mentionnées dans le tableau ci-dessus, incluant les quatorze indicateurs obligatoires applicables aux sociétés, ainsi qu'un indicateur climatique optionnel (#4 – la part des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone) et un indicateur social optionnel (#4 – la part des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs). Dans sa démarche d'investisseur responsable, KIRAO accorde une attention particulière aux principales incidences négatives en matière climatique et aux questions sociales et de personnel. Ainsi, lors de l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement et du déploiement de sa politique d'exclusion, KIRAO analyse systématiquement les indicateurs suivants :

Thème	Indicateur d'incidence négative sur la durabilité	A travers notre Grille de notation ESG	A travers notre Matrice « Atlas »	A travers notre politique d'exclusion
Climatique	#1 – Emissions de Gaz à Effet de Serre	X	X	
	#3 – Intensité de Gaz à Effet de Serre	X	X	
	#4 – Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles			X
	#5 – Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	X	X	
	(Optionnel) #4 – Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions	X	X	
Social et de personnel	#10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales			X

	#13 – Mixité au sein des organes de gouvernance	X	X	
	#14 – exposition à des armes controversées			X

A l’avenir, l’équipe de Gestion souhaite incorporer l’intégralité des indicateurs PAI (y compris l’indicateur social optionnel) dans le processus d’investissement. Cela dépendra *in fine* du niveau de couverture¹² de l’Univers d’investissement des fonds labélisés ISR, ainsi que de la fiabilité et de la maturité des indicateurs, notamment pour le volet biodiversité.

M. Politique d’engagement

La politique d’engagement actionnariale et d’exercices des droits de vote s’applique aux fonds gérés par KIRAO qui répondent à l’Article 8 du Règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps et Kirao Smallcaps¹³.

KIRAO investissant uniquement dans des sociétés cotées, celles-ci sont coutumières du dialogue et de la transparence avec les investisseurs, non seulement au-travers de leur communication périodique réglementée et de la tenue des assemblées générales, mais également à l’occasion d’évènements tels que des réunions d’analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs.

L’intégration ESG se déploie naturellement à travers notre engagement actionnarial qui s’exerce à deux niveaux :

1/ Exercice des droits de vote : KIRAO AM s’engage à exercer ses droits de vote pour la majorité des sociétés émettrices présentes dans les fonds qui répondent à l’article 8 du règlement SFDR, notamment lorsqu’elles sont basées en France. Il est fait exception des votes impliquant des contraintes réglementaires trop importantes. Par exemple, le blocage des titres pendant la période séparant l’enregistrement et le vote selon la réglementation en vigueur dans certaines zones géographiques. L’équipe de Gestion porte une attention particulière aux résolutions portant sur les questions de gouvernance (indépendance et diversité des profils), de rémunération et de droit des actionnaires minoritaires. De ce fait, l’analyse du management et des organes de contrôle, l’éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs de nos analyses. KIRAO souhaite engager un dialogue actionnarial avec les sociétés qui posent question sur ces sujets.

2/ Dialogue continu : KIRAO souhaite engager les sociétés sur des problématiques spécifiques afin qu’elles puissent améliorer leur pratique de durabilité à long-terme (amélioration de la transparence, des ambitions sociales et/ou environnementales, etc.).

Enfin, KIRAO participe et soutient des initiatives collaboratives, telles que les UN PRI et le CDP. En rejoignant ce dernier, KIRAO soutient la campagne annuelle d’invitation menée par l’ONG, qui vise à recueillir auprès de plus de 23 000 entreprises dans le monde des réponses sur le changement climatique, sur la sécurité de l’eau et sur les forêts. Pour renforcer son engagement, KIRAO participe volontairement à la *Non-Disclosure Campaign*, qui encourage les sociétés à répondre aux questionnaires du CDP sur les trois sujets précités.

¹² Au-delà de 50%, mesuré en nombre d’émetteurs.

¹³ Veuillez-vous référer à la Politique d’engagement actionnariale et d’exercices des droits de vote, accessible sur le site internet de KIRAO : <https://kirao.fr/esg/>

KIRAO a l'ambition de mener chaque année au moins un engagement direct auprès d'une société en portefeuille.

N. Références aux normes internationales

KIRAO exclut son périmètre d'investissement des sociétés qui :

- 1/ Ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.
- 2/ Les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, conformément aux différentes conventions internationales adoptées par la France¹⁴.

Par ailleurs, KIRAO a l'ambition que ses fonds classifiés Article 8 SFDR soient alignés à l'Accord de Paris. Pour cela, l'équipe de Gestion analyse la performance de l'intensité carbone (Scope 1 et 2) de ces fonds par rapport à un panier de référence de sept Fonds Négociés en Bourse (« ETFs ») reproduisant des indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C et intégrant les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) ainsi que les exigences minimales du « *Paris Aligned Benchmark* » (« PAB »). Ce dernier fait référence à un « benchmark où les actifs sous-jacents sont sélectionnés de manière à ce que les émissions de GES du portefeuille de référence soient alignées sur l'objectif de réchauffement planétaire à long terme de l'Accord de Paris sur le climat et soit également construit conformément aux normes minimales fixées dans les actes délégués ».

De plus, afin d'obtenir une meilleure idée de l'alignement des fonds avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de GES, KIRAO utilise deux indicateurs complémentaires :

- 1/ La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la *Science Based Target initiative* (SBTi).
- 2/ La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de GES aligné avec l'Accord de Paris (l'équipe de Gestion s'appuie sur MSCI ESG pour mesurer ce dernier indicateur).

¹⁴ Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

O. Annexes

Liste d'émetteurs exclus de l'Univers de départ de Kirao Multicaps – en fonction de l'empreinte carbone
 Scope 1, 2 & 3

Société	ISIN	Empreinte CO2
Neste Oyj	FI0009013296	34 231 335
VALEO SE	FR0013176526	34 395 493
CREDIT AGRICOLE SA	FR0000045072	35 901 789
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	FR0000124141	37 776 557
BNP PARIBAS SA	FR0000131104	39 199 770
CNH Industrial N.V.	NL0010545661	41 547 964
DANONE SA	FR0000120644	43 231 367
Iberdrola, S.A.	ES0144580Y14	43 802 198
FAURECIA SE	FR0000121147	44 113 839
CRH PUBLIC LIMITED COMPANY	IE0001827041	54 049 061
ELECTRICITE DE FRANCE SA	FR0010242511	54 117 896
thyssenkrupp AG	DE0007500001	56 417 622
Siemens Aktiengesellschaft	DE0007236101	58 503 006
L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME	FR0000120073	65 415 772
Naturgy Energy Group, S.A.	ES0116870314	68 901 813
Fortum Oyj	FI0009007132	72 326 152
ENEL - SPA	IT0003128367	76 708 107
E.ON SE	DE000ENAG999	81 605 240
OMV Aktiengesellschaft	AT0000743059	84 606 106
RWE Aktiengesellschaft	DE0007037129	85 102 244
Continental Aktiengesellschaft	DE0005439004	85 329 902
HeidelbergCement AG	DE0006047004	97 560 169
RENAULT SA	FR0000131906	99 834 904
SAIPEM S.P.A.	IT0005252140	101 546 989
Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft	DE0005190003	102 476 629
Daimler Truck Holding AG	DE000DTR0CK8	103 833 900
BASF SE	DE000BASF111	111 139 554
Repsol S.A.	ES0173516115	129 366 079
Uniper SE	DE000UNSE018	164 999 298
Stellantis N.V.	NL00150001Q9	190 269 959
Siemens Energy AG	DE000ENER6Y0	191 479 321
ArcelorMittal SA	LU1598757687	218 416 108
ENGIE SA	FR0010208488	233 865 878
ENI S.P.A.	IT0003132476	291 431 092
TotalEnergies SE	FR0000120271	515 584 446
Porsche Automobil Holding SE	DE000PAH0038	529 551 982
Volkswagen Aktiengesellschaft	DE0007664039	532 824 995
Mercedes-Benz Group AG	DE0007100000	560 475 792

Source : MSCI ESG. Les entreprises citées dans ce document sont mentionnées à titre d'illustration. Leurs notations extra financières et leur empreinte carbone peuvent varier dans le temps.

Liste d'émetteurs exclus de l'Univers de départ de Kirao Multicaps – en fonction de l'intensité carbone Scope 1, 2 & 3

Société	ISIN	Intensité CO2
ACCOR SA	FR0000120404	992
IMERYS SA	FR0000120859	1 040
Mcphly Energy SA	FR0011742329	1 155
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	FR0000124141	1 187
VALLOUREC SA	FR0013506730	1 415
Technip Energies N.V.	NL0014559478	1 450
DANONE SA	FR0000120644	1 496
VERALLIA SAS	FR0013447729	1 621
ARKEMA SA	FR0010313833	1 658
AIR FRANCE - KLM SA	FR0000031122	1 706
VALEO SE	FR0013176526	1 710
Stellantis N.V.	NL00150001Q9	1 787
RENAULT SA	FR0000131906	1 877
MANITOU BF SA	FR0000038606	1 995
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE	FR0000124570	2 107
SOLVAY SA	BE0003470755	2 296
TRIGANO SA	FR0005691656	2 368
FAURECIA SE	FR0000121147	2 460
AKWEL SA	FR0000053027	2 582
L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME	FR0000120073	2 610
RUBIS SCA	FR0013269123	3 076
ENGIE SA	FR0010208488	3 428
ALBIOMA SA	FR0000060402	3 652
TotalEnergies SE	FR0000120271	3 665
ArcelorMittal SA	LU1598757687	4 100
VICAT SA	FR0000031775	5 823
ERAMET SA	FR0000131757	7 293

Source : MSCI ESG. Les entreprises citées dans ce document sont mentionnées à titre d'illustration. Leurs notations extra financières et leur empreinte carbone peuvent varier dans le temps.

Panier de référence - sept ETFs reproduisant des indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C

ETF	Code ISIN	Taux de couverture MSCI ESG	Intensité carbone Scope 1&2 (tCO2e/M\$ de CA)
SPDR MSCI ACWI CPA ETF	US78463X1946	96,63%	44,73
SPDR MSCI USA CPA ETF	US78468R4737	99,78%	51,0
Amundi S&P Eurozone PAB Net Zero Abtn UCITS ETF A	LU2195226068	98,30%	40,31
Amundi MSCI Europe CPA PAB ETF DR	LU2182388319	98,94%	64,86
Lyxor NetZero2050 SP Euro Clim PAB	LU2198884491	98,76%	58,94
UBS ETF (IE) MSCI EMU CPA UCITS ETF	IE00BN4Q0L55	99,98%	67,63
HSBC MSCI Japan CPA UCITS ET	IE000UU299V4	98,30%	40,83

Source : MSCI ESG.

Disclaimer

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Les OPC ne bénéficient d'aucune garantie ni protection, il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Le prospectus complet peut être obtenu sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.